PROJET

PLAN DÉCHETS

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

2014-2026

Enquête publique

du 8 juin au 10 juillet 2015

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics est un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés jusqu'en 2026.
Son élaboration et son suivi sont de la compétence du Conseil Départemental. Le Plan est le résultat d'un travail de diagnostic et de concertation avec tous les acteurs concernés.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics est mis à l'enquête publique du 8 juin au 10 juillet 2015. Cette enquête concerne l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône.

Comment vous renseigner ?

- En vous rendant aux permanences de la commission d'enquête
- En téléchargeant le dossier d'enquête sur le site www.cg13.fr rubrique environnement
- A la direction de l'Environnement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
  tél. : 04 13 31 64 51
  Michel Bourrelly, responsable du projet
  michel.bourrelly@cg13.fr
  Marie Bousquet,
  marie.bousquet@cg13.fr
  Dominique Azermai,
  dominique.azermai@cg13.fr

Comment et où donner son avis ?

- **En écrivant** sur les registres mis à disposition dans les lieux d'enquête publique.
  Les observations peuvent être portées sur n'importe quel registre, même hors de sa commune de résidence
- **En vous rendant aux permanences** des commissaires enquêteurs
- **Par courrier à** Monsieur le Président de la commission d'enquête Hôtel du département direction de l'Environnement - 52 avenue de Saint Just 13 256 Marseille cedex 20
- **Par internet :** les observations du public pourront être transmises par voie électronique à l'adresse avisplandechets@cg13.fr, du lundi 8 juin 2015 8h00 jusqu'au vendredi 10 juillet 2015 17h

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

Les chiffres à retenir (chiffres 2010)

QUELS TONNAGES

Pour l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône en 2010 :
4 686 361 tonnes soit 2 370 kg/habitant dont 1 216 000 tonnes ont été produites par le secteur du bâtiment et 3 469 943 tonnes ont été produites par le secteur des travaux publics.

Ces déchets se composent de :

- **Déchets inertes : .....4 365 018 tonnes (93,1%)**
- **Emballages : .....7 655 tonnes (0,2%)**
- **Déchets non dangereux : ..... 226 541 tonnes (4,8%)**
- **Déchets dangereux : ..... 87 147 tonnes (1,9%)**

LES INSTALLATIONS EN SERVICE SUR LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

- **20 plates formes regroupement / tri / valorisation**
- **6 centres de tri multi matériaux**
- **10 centrales d'enrobé**
- **11 installations de stockage de déchets inertes**
- **16 carrières réaménagées pour l'accueil des déchets inertes**
- **8 installations de stockage des déchets non dangereux**
- **75 déchetteries dont 54 ouvertes aux professionnels**
- **2 déchetteries professionnelles.**

Les objectifs du plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics

1) Réduire la production et la nocivité des déchets avec notamment :

- Prévention des déchets dès la programmation
- Recycler et valoriser le plus possible dans des conditions économiquement acceptables
- Favoriser le réemploi et la réutilisation des matières issues de la déconstruction
- Améliorer la traçabilité des déchets

2) Améliorer le tri et la collecte des déchets avec notamment :

- Créer les conditions favorables au tri à la source
- Orienter les déchets vers des installations de tri et privilégier les filières de valorisation
- Favoriser le développement de plates-formes de transit, regroupement, tri et valorisation des déchets du BTP
- Développer les points de collecte sur le territoire et les conditions d'accès
- Renforcer les réseaux

3) Améliorer la valorisation matière et la diminution du stockage :

- Favoriser l'extension ou la prolongation des installations existantes pour limiter le nombre de créations de nouveaux sites
- Encourager le réaménagement des carrières utilisant les déchets inertes en remblayage
- Inciter les maîtres d'ouvrage à utiliser des granulats recyclés du territoire

4) Les objectifs en chiffre relatifs aux mesures de valorisation matière pour l'amélioration et la diminution des quantités :

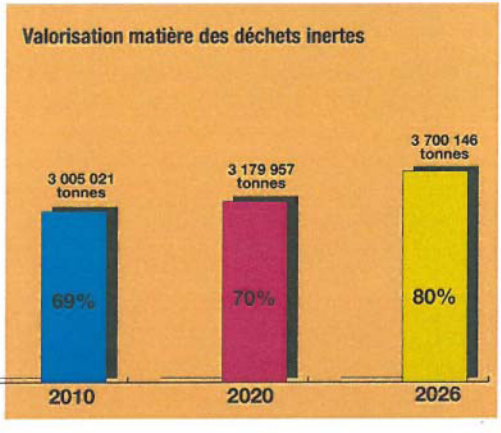

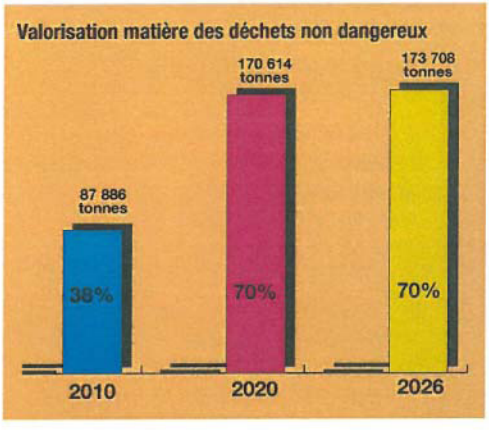

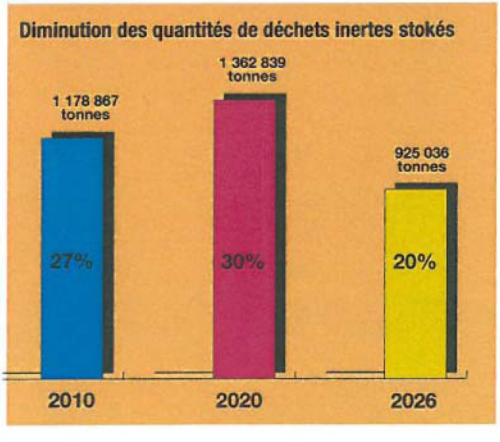

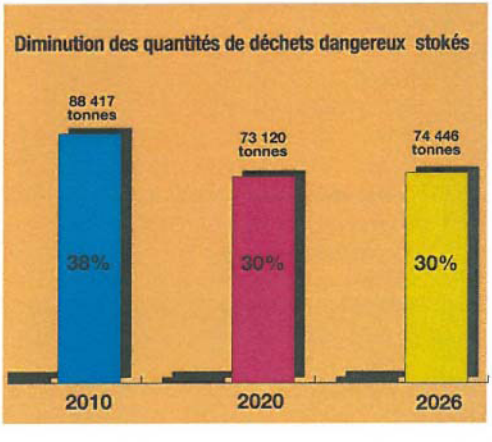

Les lieux et permanences de l'enquête

● Siège de l'enquête :
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Service documentation Atrium
52 Av Saint Just 13004 MARSEILLE
Horaires d'ouverture au public :
Lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Permanence du commissaire enquêteur :
Mardi 9 juin 2015 de 14 h à 17 h
Lundi 15 juin 2015 de 9 h à 12 h
Mercredi 24 juin 2015 de 14 h à 17 h
Jeudi 2 juillet 2015 de 9 h à 12 h
Vendredi 10 juillet 2015 de 14 h à 17 h

● COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AGGLOPOLE PROVENCE
281 boulevard Maréchal Foch,
13670 SALON-DE-PROVENCE
Horaires d'ouverture au public :
Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Permanence du commissaire enquêteur :
Vendredi 12 juin 2015 de 9 h à 12 h
Lundi 15 juin 2015 de 14 h à 17 h
Mercredi 24 juin 2015 de 9 h à 12 h
Jeudi 2 juillet 2015 de 14 h à 17 h
Vendredi 10 juillet 2015 de 14 h à 17 h

● ESPACE DU PAYS D'AIX
8 rue du château de l'horloge
13090 AIX-EN-PROVENCE
Horaires d'ouverture au public :
Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Permanence du commissaire enquêteur :
Mardi 9 juin 2015 de 14 h à 17 h
Lundi 15 juin 2015 de 14 h à 17 h
Mercredi 24 juin 2015 de 9 h à 12 h
Vendredi 3 juillet 2015 de 9 h à 12 h
Vendredi 10 juillet 2015 de 14 h à 17 h

● Mairie d'ISTRES
1 Esplanade Bernardin Laugier,
13800 ISTRES
Horaires d'ouverture au public :
Lundi de 8 h à 18 h
Du mardi au Vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Permanence du commissaire enquêteur :
Lundi 8 juin 2015 de 9 h à 12 h
Mardi 16 juin 2015 de 14 h à 17 h
Lundi 22 juin 2015 de 14 h à 17 h
Mercredi 1er juillet 2015 de 9 h à 12 h
Mardi 7 juillet 2015 de 14 h à 17 h

● MAIRIE DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE
Place Jules Pélissier
13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE
Horaires d'ouverture au public :
Du Lundi au Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Le Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
Permanence du commissaire enquêteur :
Lundi 8 juin 2015 de 14 h à 17 h
Mardi 16 juin 2015 de 9 h à 12 h
Mercredi 24 juin 2015 de 14 h à 17 h
Jeudi 2 juillet 2015 de 9 h à 12 h
Vendredi 10 juillet 2015 de 9 h à 12 h

● MAIRIE D'ARLES
Direction de l'Aménagement du Territoire,
Service de l'Atelier d'Urbanisme,
5 rue du Cloître, Escalier B, 2ème étage,
13200 ARLES
Horaires d'ouverture au public :
Du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
Fermeture exceptionnelle le lundi 6 juillet 2015 de 13 h 30 à 16h30
Permanence du commissaire enquêteur :
Direction de l'Aménagement du Territoire,
Service de l'Atelier d'Urbanisme, Salle de réunion,
5 rue du Cloître, Escalier A, 1er étage,
13200 ARLES
Jeudi 11 juin 2015 de 9 h à 12h
Vendredi 19 juin 2015 de 13 h 30 à 16 h 30
Mardi 23 juin 2015 de 9 h à 12 h
Lundi 29 juin 2015 de 13 h 30 à 16 h 30
Jeudi 9 juillet 2015 de 13 h 30 à 16 h 30